



# FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Membre de  
*l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)*

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50

[libre.pensee@wanadoo.fr](mailto:libre.pensee@wanadoo.fr) - <https://www.fnlp.fr>

## - COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

### *La Libre Pensée soutient l'UNEF !*

Depuis quelques jours, une musique militaire et quelque peu totalitaire se joue sur le mode martial « *UNEF : Delenda est Cathargo* » (comme l'a si bien écrit **Robi Morder** dans *Médiapart* : <https://blogs.mediapart.fr/robi-morder/blog/220321/unef-delenda-est>). Et des Inquisiteurs au petit pied comme **Gérald Darmanin**, **Jean-Michel Blanquer**, **Eric Ciotti** et **Julien Aubert** claironnent à tue-tête : « *Il faut détruire l'UNEF !* ».

Mais tout le monde n'est pas **Caton l'Ancien** et encore moins **Scipion l'Africain**. Tous ces excités d'extrême-droite ou de droite-extrême (rejoints parfois par des membres éminents de la « gauche » bien-pensante) tapent de leurs petites mains sur leur pupitre, mais ils n'ont guère de moyens pour arriver à leur fin. Sans cervelle et sans moyen.

Ces énervés de la dissolution se réclament de la laïcité. Examinons les choses. **Jean-Michel Blanquer** a sur son bureau depuis des mois une demande d'audience des associations laïques de Vendée qui lui demandent un rendez-vous pour mettre en œuvre les recommandations de l'**Observatoire de la laïcité** qui constate un déséquilibre extrême au profit de l'enseignement privé catholique au détriment de l'enseignement public dans ce département.

*Que fait monsieur Blanquer : rien.  
Il préfère éructer contre l'UNEF !*

On n'est jamais trahi que par les siens. Vu sur le site *Boulevard Voltaire* (extrême-droite) : « Au bord des fleuves de Babylone nous étions assis et nous pleurions, nous souvenant de Sion », gémit le psalmiste. **Jean-Michel Blanquer** a mal commencé dans la vie : dans la peau d'un exilé mémoriel pour n'avoir pas connu la terre des ancêtres. Son père, **Roland Blanquer** (1924-2010), avocat au barreau d'Alger, lieutenant-colonel de réserve, cité en 1959, était de ces pieds-noirs qui, dans l'exil, ont gardé au cœur la blessure de la patrie perdue et se sont dévoués, jusqu'au bout, pour les rapatriés déracinés de l'*Algérie française*. »

Vu aussi sur le web : « Élu au Conseil de l'ordre du barreau d'Alger (1961), il (**Roland Blanquer**) est rappelé au Tribunal des forces armées de Constantine puis d'Alger, comme capitaine, puis comme commandant magistrat de 2<sup>e</sup> classe (dès 1957). Il s'inscrit au barreau de Paris (1962), devient Secrétaire général (1963), puis Président des avocats rapatriés (1966). Désigné à la commission Justice et liberté **Peyrefitte** (1979), il obtient la médaille d'argent de la Ville de Paris (1980).

L'année suivante, il fonde et préside la Maison des rapatriés de Paris. Il est membre de la Commission pour

la préparation du bicentenaire de la Révolution (1989). Il est nommé vice-Président de la Commission pour la préparation de la législation des rapatriés (1996) et membre du Haut-conseil des rapatriés auprès du Premier ministre (2006). Il est également titulaire de la médaille commémorative de la guerre d'Algérie. » On comprend dès lors beaucoup mieux la phobie du fils contre tout ce qui touche aux Musulmans.

## *Ceci explique toujours cela*

Prenons aussi le cas de **Julien Aubert**. Comme il n'avait pas aimé la plaisanterie de la **Libre Pensée** le traitant de « *Lou ravi de la crèche* », car ce « *grand laïque* » (uniquement, comme tous ses compères, quand c'est contre les musulmans) défendait la présence des crèches catholiques dans les mairies, bâtiments de la République, il nous avait menacés de porter plainte. On attend encore le papier bleu de l'assignation au Tribunal.

Le style, c'est l'homme. Lu sur le web: « *Elle avait la liberté d'expression et la jurisprudence pour elle. Le procureur de Paris, Rémy Heitz, a classé sans suite le signalement de neuf députés LR qui accusaient la comédienne Corinne Masiero (Capitaine Marleau) d'exhibition sexuelle lors de la 46e cérémonie des César. Dans un courrier daté du 16 mars 2021 adressé au parquet de Paris, le député LR du Vaucluse Julien Aubert, soutenu par d'autres parlementaires, estimait que l'actrice avait commis le délit d'"exhibition sexuelle", passible d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende, en apparaissant lors de la dernière cérémonie des César le 12 mars "totalement déshabillée, imposant sa nudité" au public dans la salle ainsi qu'aux téléspectateurs.* »

**Julien Aubert** n'aime pas les barbus et les femmes « *à poil* ». Il a visiblement une envie d'épilation généralisée. Au nom de la « *laïcité* », il a déposé une proposition de loi pour inclure « *les racines chrétiennes de la France* » dans la Constitution de la Ve République. Il ose tout, c'est à cela qu'on le reconnaît.

## *De dépit, car sa proposition a rejoint la poubelle, il éructe contre l'UNEF !*

**Darmanin, Ciotti, Blanquer, Aubert** et beaucoup d'autres aussi à « *gauche* » ont des réflexes pavloviens. Ils parlent de liberté et composent le 17, le seul numéro de téléphone qu'ils ont dans leur annuaire. Ils ne connaissent que la répression. Dans cette ligne de conduite, ils devraient réclamer la dissolution de toutes les associations qui ne leur plaisent pas.

Faute de quoi, madame Marine **Le Pen** pourrait retourner son compliment à **Gérald Darmanin** : « *Je vous trouve très mou* ». Mais n'est pas **Isabelle Mergault** qui veut.

## *La Libre Pensée soutient inconditionnellement l'UNEF !*

Notre soutien n'est pas de pure forme. Non seulement, nous sommes contre sa dissolution, mais nous défendons sa liberté de comportement. Le syndicat étudiant a le droit d'organiser ses travaux internes comme il l'entend. Nous ne partageons pas cette manière de voir sur les réunions non-mixtes, « *racisées* », ou autre chose encore, ce n'est pas notre conception.

Mais au pays de **Voltaire**, à qui on a traduit sa pensée par la formule rentrée dans la culture commune : « *Nous ne sommes pas d'accord avec ce que vous dites, mais nous vous défendrons jusqu'au bout pour que*

*vous puissiez l'exprimer ».*

De la même manière, nous pouvons être en désaccord et nous le sommes avec des manières de faire de Syndicats **SUD**, et là aussi, ce n'est pas notre conception du militantisme, mais **SUD** a le droit de travailler comme il l'entend.

**L'UNEF** et **SUD** ne réclament pas, à notre connaissance, d'intégrer dans la Constitution certaines de leurs méthodes de travail. Contrairement à **Julien Aubert** qui veut nous faire manger de l'hostie à toute heure et à tous endroits.

De la même manière, la **Libre Pensée** s'indigne de la condamnation du **Syndicat de la Magistrature** dans l'affaire du « *Mur des cons* ». On peut estimer que ce n'est pas du meilleur goût (*Toute licence en art!* Nous pouvons nous aussi, comme monsieur **Lallement** citer **Léon Trotsky**), mais cela est de la seule liberté du syndicat en question.

Depuis quand revient-il à la police, à la justice, aux Elus, aux ministres de dire quoi faire et comment faire aux organisations syndicales, jusqu'à décider de ce qui est autorisé ou de la manière de se réunir ?

***C'est une remise en cause très grave de l'indépendance syndicale !***

Il n'appartient qu'aux seuls syndiqués de ces organisations de librement décider de ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Ce n'est pas à la police de décider à leur place !

Avec la loi « *Sécurité globale* », les décrets sur le fichage généralisé, la loi « *Séparatisme* », c'est un monde carcéral, de barbelés, de répression et d'interdiction que le pouvoir met en place.

***Bas les pattes devant l'indépendance syndicale !***

***A bas les mesures liberticides !***

***Défense de toutes les libertés démocratiques !***

La Bastille, le 24 mars 2021